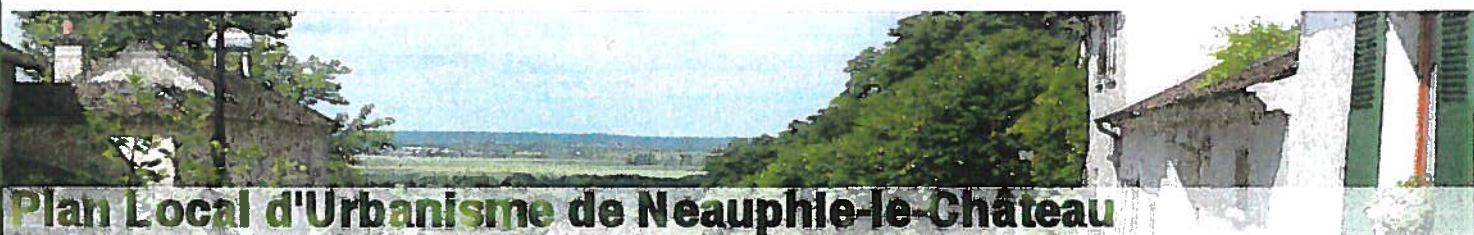


# Pièce n°5 - L


## Séquences urbaines présentant un intérêt patrimonial

Vu pour être annexé  
à la délibération  
en date du : 15 DEC. 2011  
Le Maire,



**Sentes et séquences naturelles ou urbaines faisant l'objet d'une fiche de préconisation au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.**

**Repérages des sentes et chemins**

Zones PLU			
U3,N,U4,U1	chemin Pierreux	<p>Vu pour être annexé à la délibération en date du : <b>15 DEC. 2011</b> Le Maire,</p> 	1
U2,U3,N	sente des Jardins		2
U2,UCVa	rue de la Gouttière		3
U2,N,U4	sente du Fond des Champs		4
U2	chemin des Ecart		5
U1,U2	chemin de derrière Villancy		6
N,U3	chemin de la fontaine à Launay		7
U3,N	sente de la Chapelle Saint-Maure		8
UCVa, N	chemin du Fond des Granges		9
U3, N	chemin de Gaillarbois		10
U3, N	chemin du Petit Trou		11

**Séquences naturelles présentant un intérêt patrimonial.**

Zones PLU		
N	Le vallon du Fond des granges et de la chapelle Saint-Maure	12
N	Le vallon Saint-Martin et sa continuité avec le Clos sous les jardins	13
N	Côteau de la Fontaine de Launay en partie basse	14
U2	Côteau de la Sente du Fond des Champs	15
UCVa	Motte castrale	16

**Séquences urbaines présentant un intérêt patrimonial.**

Zones PLU			
UCVa	Grande rue	depuis le carrefour avec la route de Saint-Germain jusqu'à la rue Saint Martin	17
UCVa	Place du Marché/place aux herbes /place de l'église et parvis de la mairie		18
UCVa/ UCVb	Rue Saint-Nicolas	sur toute sa longueur	19
UCVa, U2	Rue de la Gouttière	sur toute sa longueur	20
U2	Avenue de Chatron	Avenue de Chatron sur tout sa longueur et rue de Chatron le long des parcelles n°1 et 1980	21
U2	Rue de Villancy	de la parcelle n°1198 à 2242	22
U3	Hameau de la Micholle	route de Saint-Germain de la parcelle n°224 à 232	23



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 1**

NOM	CHEMIN PIERREUX
CARACTERISTIQUES	Chemin rural. emprise : 5m à 8m Sente rurale emprise : 2m à 4m
INTERET	Ecologique Couloir historique et culturel Usage : desserte des habitations Liaison haut / bas
DESCRIPTION	2 typologies : chemin rural et sente rurale.  Traverse la commune dans le sens W/E, est perpendiculaire à l'avenue de la République. Lorsqu'il est une sente il est en pente. Il est soit revêtu d'enrobé, soit en terre battue.  Ambiance variée : depuis l'Ouest il longe les propriétés privées, puis il traverse le boisement où il prend l'aspect d'une sente pentue, puis à nouveau desserte des propriétés privées où il ressemble à une rue de village.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- A maintenir en l'état en facilitant la partie pentue par des élagages et nettoyages de haies.</li><li>- Il convient de maintenir des clôtures semi-perméables sur la végétation.</li><li>- Eviter les grillages, trop transparents.</li><li>- Voir les recommandations sur les clôtures.</li></ul>



Vu pour être annexé  
à la délibération  
en date du: 15 DEC 2011  
Le Maire,









Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

### Espaces paysagers : les sentes

## CH 2

NOM	SENTE DES JARDINS	
CARACTERISTIQUES	Chemin rural n°5 Emprise : 4m x 400m Usage desserte en liaison avec la rue de la Gouttière. Voie peu en pente. Revêtement bitumineux.	
INTERET	Historique, culturel Usage : desserte	
DESCRIPTION	Ambiance de chemin rural et de desserte des propriétés privées riveraines. Grand mur de pierre qui a gardé un pavillon qui reste de l'ancien manoir médiéval de la Gouttière.	
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Afin de ne pas dégénérer, cette sente, pour garder son cachet doit appliquer les conseils donnés sur les types de clôtures.</li><li>- L'enfouissement des réseaux serait bienvenu.</li><li>- Garder un caractère rural avec un revêtement du sol approprié (béton gravillon).</li></ul>	

Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 3**

NOM	<i>RUE DE LA GOUTTIERE</i>
CARACTERISTIQUES	Voie vicinale n°5 Emprise : 2 à 5m x 500m Une partie sert de desserte automobile.
INTERET	Culturel, historique. Voie typique de Neauphle.
DESCRIPTION	Cette voie présente deux typologies et usages. Elle est bordée depuis le centre ville par des maisons de charme et de qualité.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir les deux typologies : piétons et piétons / voitures</li><li>- soigner les clôtures</li><li>- enfouissement des réseaux</li><li>- inciter au fleurissement</li><li>- utiliser des matériaux de revêtement nobles</li></ul> <p>Cette voie doit servir d'exemple</p>






Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 4**

NOM	SENTE DU FOND DES CHAMPS	
CARACTERISTIQUES	Sente rurale n°24 3 parties : 100m 200m 150m pour une emprise variable de 2 à 7m	
INTERET	Ecologique. Historique et culturel. Desserte automobile et sente pentue. Al'Ouest rejoint l'avenue de la République.	
DESCRIPTION	Sente à deux typologies. Dans la partie basse, voie de 7m, recouverte de béton bitumineux et servant à la desserte des propriétés privées. Deviens ensuite une sente pentue qui borde les boisements. Puis desserte à nouveau sur les 150 derniers mètres	
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garder la double typologie</li><li>- maintenir la partie sente accessible avec entretien des lisières</li><li>- éviter les matériaux de clôtures pauvres, prévoir des ouvertures et de la végétalisation</li><li>- utiliser des végétaux endémiques</li><li>- voir les prescriptions clôtures</li></ul>	

Règlement :	pièces écrites
Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°	
<b>Espaces paysagers : les sentes</b>	
<b>CH 5</b>	

NOM	<i>CHEMIN DES ECARTS</i>
CARACTERISTIQUES	Chemin rural n°9. Emprise : 6 à 8m Chemin enherbé
INTERET	Ecologique, culturel, historique. Il longe la grande plaine agricole de Plaisir et sert de limite entre les deux communes. Décrit par les habitants eux-même comme un agréable sentier champêtre qui bénéficie d'une grande vue sur la plaine et se présente comme un balcon sur la vie sauvage (chevreuil, sanglier,...)
DESCRIPTION	Ce chemin est aménagé sur les deux côtés : fermé d'un côté et ouvert sur la plaine (d'où l'idée de balcon). Ce chemin est en train d'évoluer et de perdre sa ruralité par l'installation de grandes clôtures opaques plantées de thujas, avec grillage, grands murs crépis. Revêtements au sol variés : de la pelouse aux cailloux en passant par l'enrobé bitumineux.
PRESCRIPTIONS	C'est un chemin très vulnérable - Faire respecter les prescriptions sur les clôtures - veiller à ce que son usage de desserte ne passe pas au premier rang au risque de le banaliser. - maintenir l'ouverture sur la plaine ou sous forme de coulisse.





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 6**

NOM	CHEMIN DE DERRIERE VILLANCY
CARACTERISTIQUES	Chemin vicinal n°2 Emprise : 6 à 9m sur une longueur de 650 à 900m.
INTERET	Ecologique, historique et culturel. Usage rural Même remarques que sur le chemin des Ecartés. Longe la Plaine agricole sur laquelle il est largement ouvert.
DESCRIPTION	Chemin rural, en train d'évoluer et de perdre ses caractéristiques au profit de la desserte des voitures. Chemin très vulnérable.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- garder sa typologie rurale et son ouverture sur la plaine.</li> <li>- Faire respecter les prescriptions clôtures.</li> <li>- Bien étudier les dessertes au moment de délivrer les permis de construire</li> </ul>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L. 123.17°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 7**

NOM	CHEMIN DE LA FONTAINE DE LAUNAY
CARACTERISTIQUES	Chemin rural n°1. Chemin de terre. Emprise : 5m x 1100m
INTERET	Ecologique, historique et culturel. Fortement marqué par son usage de desserte. Les perspectives sur la plaine sont remarquables.
DESCRIPTION	Chemin rural en train d'évoluer et de perdre sa typologie rurale. Chemin vulnérable.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garder la typologie rurale</li><li>- garder les vues sur la plaine</li><li>- faire respecter les conseils sur les clôtures</li><li>- bien étudier les dessertes dans les permis de construire pour ne pas déjà dénaturer le chemin.</li></ul>



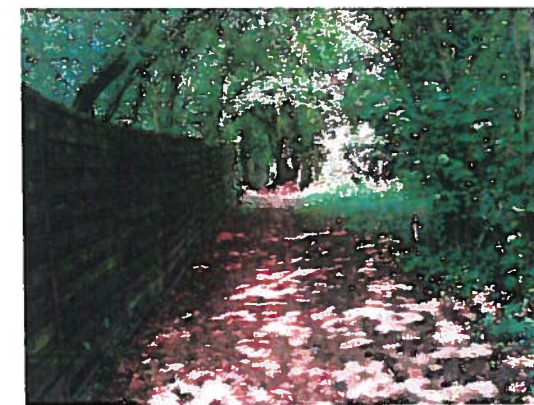
Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 8**

NOM	SENTE DE LA CHAPELLE SAINT MAUR
CARACTERISTIQUES	Sente rurale n° 19; Emprise 2 à 4m x 550m Revêtement : terre
INTERET	Ecologique, historique et culturel.
DESCRIPTION	Chemin en limite d'un vallon cultivé. Usage mixte : culture mais aussi desserte. Intérêt des perspectives sur la grande plaine.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien des perspectives</li><li>- évolution du sentier en fonction de l'évolution du vallon</li><li>- maintien de la double typologie rurale et de desserte</li><li>- appliquer les prescriptions sur clôtures.</li></ul>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 9**

NOM	CHEMIN DU FOND DES GRANGES
CARACTERISTIQUES	Sente rurale
INTERET	Ecologique, historique et culturel.
DESCRIPTION	Chemin traversant le vallon. A gardé un fort caractère rural. Bordé de haies vives avec quelques épineux très typiques.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir le charme et la spécificité de ce vallon en fonction d'un projet de préservation</li><li>- introduire des plantations variées</li><li>- prévoir un système d'arrosage avec récupération des eaux de pluie par création de fossés d'irrigation</li></ul>



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**CH 10**

NOM	CHEMIN DE GAILLARBOIS
CARACTERISTIQUES	Chemin rural, emprise : 4m à 6m
INTERET	Ecologique, Usage : desserte des habitations Liaison haut / bas
DESCRIPTION	Traverse l'ouest de la commune dans le sens nord/sud et permet de joindre le coeur du village aux secteurs ruraux du sud-ouest de la commune.  Il est soit revêtu d'enrobée soit en terre battue.  Il est composé d'ambiances variées : des boisements côté ouest et la desserte de propriétés privées très arborées côté est.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir le charme et la spécificité de ces boisements en fonction d'un projet de préservation.</li><li>- Il convient de maintenir des clôtures semi-perméables sur la végétation.</li><li>- Voir les recommandations sur les clôtures.</li></ul>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

Espaces paysagers : les sentes

CH 11

NOM	CHEMIN DU PETIT TROU
CARACTERISTIQUES	Chemin rural, emprise : 4m à 6m
INTERET	Ecologique, Usage : desserte des habitations Liaison haut / bas
DESCRIPTION	Traverse l'extrémité ouest de la commune dans le sens nord/sud et permet de joindre le hameau de La Micholle aux secteurs ruraux du sud-ouest de la commune.  Le chemin est en terre battue. Il est composé d'ambiances variées : des boisements au nord, des pâturages aux abords du chemin de la fontaine de Launay.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir le charme et la spécificité des ambiances boisées et rurales.</li><li>- Il convient de maintenir des murs clôtures en fonction des recommandations sur les clôtures.</li></ul>



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences naturelles**

CH 12

NOM	VALLON DE LA CHAPELLE SAINT-MAURE
CARACTERISTIQUES	Parcelle agricole de quelques hectares
INTERET	Ecologique, historique, culturel.
DESCRIPTION	Zone agricole fragilisée par ses dimensions modestes. Parcelle classée en zone N; La perspective vers la plaine est plus apparente en hiver qu'en été. Les végétaux (ligneux) sont de petits développements mis à part les noyers et cerisiers.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- De par ses qualités rurales et sa petite taille, cette parcelle pourrait évoluer vers une exploitation d'agriculture biologique modèle, comprenant maraîchage, culture fruitière, fleurs à couper et vignobles.</li><li>- Des fruitiers en espalier, palissés ou en godet pourront être introduits.</li><li>- Les parcelles de culture seront organisées à la manière d'un grand domaine.</li></ul>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences naturelles**

CH 13

NOM  
*VALLON SAINT MARTIN  
LE CLOS SOUS LE JARDIN*

CARACTERISTIQUES

INTERET  
Historique, culturel.

DESCRIPTION  
Un élément tout à fait typique de Neauphle. Accès piéton qui longeait les jardins ornementaux, mais aussi des vignes, des cultures fruitières et potagères.

PRESCRIPTIONS

- Interdire tout développement anarchique de la végétation.
- Garder seulement quelques grands arbres tiges pour marquer les terrasses et la verticalité.
- Encourager le retour à la terre : cultures vivrières, potager, cultures en espaliers.
- Type d'irrigation avec récupération des eaux de pluie.



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences naturelles**

CH 14

NOM	<i>COTEAU DE LA FONTAINE DE LAUNAY</i>
CARACTERISTIQUES	Prairies naturelles permanentes et bosquets sous forme de petites parcelles le long du chemin de la Fontaine de Launay.
INTERET	Historique, culturel, paysager et écologique (richesse floristique et faunistique) Usage : agricole et para-agricole Espace typique de Neauphle
DESCRIPTION	Espaces principalement occupés par des chevaux et parfois des bovins.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- A maintenir en l'état en conservant les surfaces enherbées.</li><li>- Conserver des types de clôtures simples, faites de piquets et de traverses en bois et favoriser l'émergence de haies basses.</li></ul>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences naturelles**

CH 15

NOM	<i>CÔTEAU DU FOND DES CHAMPS</i>
CARACTERISTIQUES	Prairies naturelles permanentes et bosquets sous forme de petites parcelles le long de la sente du Fond des Champs.
INTERET	Historique, culturel, paysager et écologique (richesse floristique et faunistique) Usage : agricole et para-agricole Espace typique de Neauphle
DESCRIPTION	Zone agricole fragilisée par ses dimensions modestes. Parcelles dans la bande de protection de 50 m du massif de plus de 100 hectares.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- A maintenir en l'état en conservant les surfaces enherbées.</li><li>- Conserver des types de clôtures simples, faites de piquets et de traverses en bois et favoriser l'émergence de haies basses.</li></ul>

Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences naturelles**

CH 16

NOM	<i>MOTTE CASTRALE</i>	
CARACTERISTIQUES	Jardin dessiné sous la forme d'un labyrinthe implanté sur l'emplacement probable d'une motte castrale.	
INTERET	Historique, culturel, paysager et écologique (richesse floristique et faunistique) Usage : agrément Espace typique de Neauphle	
DESCRIPTION	Un site tout à fait typique de Neauphle depuis lequel, les promeneurs ont accès à des vues lointaines sur la plaine de Montfort-l'Amaury.	
PRESCRIPTIONS	- A maintenir en l'état	



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences urbaines**

CH 17

NOM	<i>GRANDE RUE</i>
CARACTERISTIQUES	Rue urbaine Emprise : 5 m à 18 m x 300 m Voie très en pente Revêtement de gros pavés
INTERET	Historique, culturel Usage : desserte Voie typique de Neauphle
DESCRIPTION	Cette voie remarquablement bien conservée est bordée de chaque côté d'ensembles urbains de forte densité et parfois de grande qualité architecturale.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- A maintenir en l'état en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP.</li><li>- Eviter de transformer les façades de boutique en entrée de garage.</li></ul>



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences urbaines**

CH 18

NOM	<b>LES PLACES</b>
CARACTERISTIQUES	Ensemble urbain de plusieurs places - La place du Marché - La place aux Herbes - La place de l'Eglise
INTERET	Historique, culturel Usage : desserte automobile, stationnement, espace piéton et espace commercial. Espace typique de Neauphle et lieu d'attractivité principal de la commune.
DESCRIPTION	Ces places sont le lieu d'implantation de la grande majorité des commerces. Elles sont bordées par des ensembles urbains de forte densité dont se distingue quelques édifices aux façades singulières. Aujourd'hui, ces places sont envahies par le stationnement de surface au détriment des espaces piétons.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer les édifices bordant les places en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP.</li><li>- Eviter le ciment dans les enduits.</li><li>- Les façades des commerces, élément principal de la place, devront se conformer à la qualité urbaine des places et à un style classique.</li></ul> <p>Rechercher, chaque fois que cela est possible, la diminution du stationnement. La réalisation de parcs de stationnement publics devra systématiquement être prescrite dans toutes les opérations d'aménagement ou de construction proches du secteur.</p>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences urbaines**

CH 19

NOM	<i>RUE SAINT NICOLAS</i>
CARACTERISTIQUES	Rue urbaine Tracé rectiligne régulier Emprise : 12 m x 350 m Revêtement bitumineux
INTERET	Historique, culturel Usage : desserte automobile, stationnement. Espace typique de Neauphle.
DESCRIPTION	Le tracé plat et le dessin rectiligne de la rue font de cet espace un élément urbain singulier de Neauphle-le-Château. L'unité de la rue est renforcée par une hauteur à l'égout du toit standard qui a été respectée dans une grande majorité de cas.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer les édifices bordant la rue en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP.</li><li>- Préférer l'enduit aux pierres apparentes lorsque l'appareillage est de qualité médiocre.</li><li>- Eviter le ciment dans les enduits.</li><li>- Respecter la hauteur à l'égout du toit de la grande majorité des édifices.</li></ul> <p>Réfléchir au recalibrage de la voie, par réduction des bandes de roulement au profit des trottoirs latéraux.</p>



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences urbaines**

CH 2 0

NOM	<i>RUE DE LA GOUTTIERE</i>
CARACTERISTIQUES	Rue urbaine Emprise : 5 m à 6 m x 400 m Voie étroite en impasse Vieux revêtement bitumineux en partie dégradé
INTERET	Historique, culturel Usage : desserte Voie typique de Neauphle
DESCRIPTION	Petite rue d'un hameau de morphologie rurale, cette voie est bordée de chaque côté d'ensembles de bâtiments de plus ou moins forte densité parfois reliés entre eux par des murs de clôture.
PRESCRIPTIONS	- A maintenir en l'état en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP. - Eviter l'utilisation de ciment sur les façades.





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences urbaines**

CH 2 1

NOM	<b>AVENUE DE CHATRON</b>
CARACTERISTIQUES	Ensemble bâti de la deuxième moitié du 19ème siècle. A l'angle de la rue de Chatron et de l'avenue de Chatron, à la limite des communes de Villiers-Saint-Frédéric et de Saint-Germain- de la Grange.
INTERET	Historique, culturel Usage : habitation Lieu typique de Neauphle-le-Château
DESCRIPTION	Isolé du reste de la commune, cet ensemble bâti, sans être exceptionnel, est de belle facture et marque l'entrée de la commune.  Il est composé d'un édifice principal aligné sur rue, d'une cour fermée par un mur de clôture, d'un tilleul au milieu de la cour qui présente un intérêt paysager et de bâtiments d'annexes qui forme le fond de l'ensemble.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir en l'état en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP.</li><li>- Préférer l'enduit aux pierres apparentes lorsque l'appareillage est de qualité médiocre.</li><li>- Eviter le ciment dans les enduits.</li><li>- L'enfouissement des réseaux permettrait d'améliorer la qualité de l'ensemble.</li></ul>



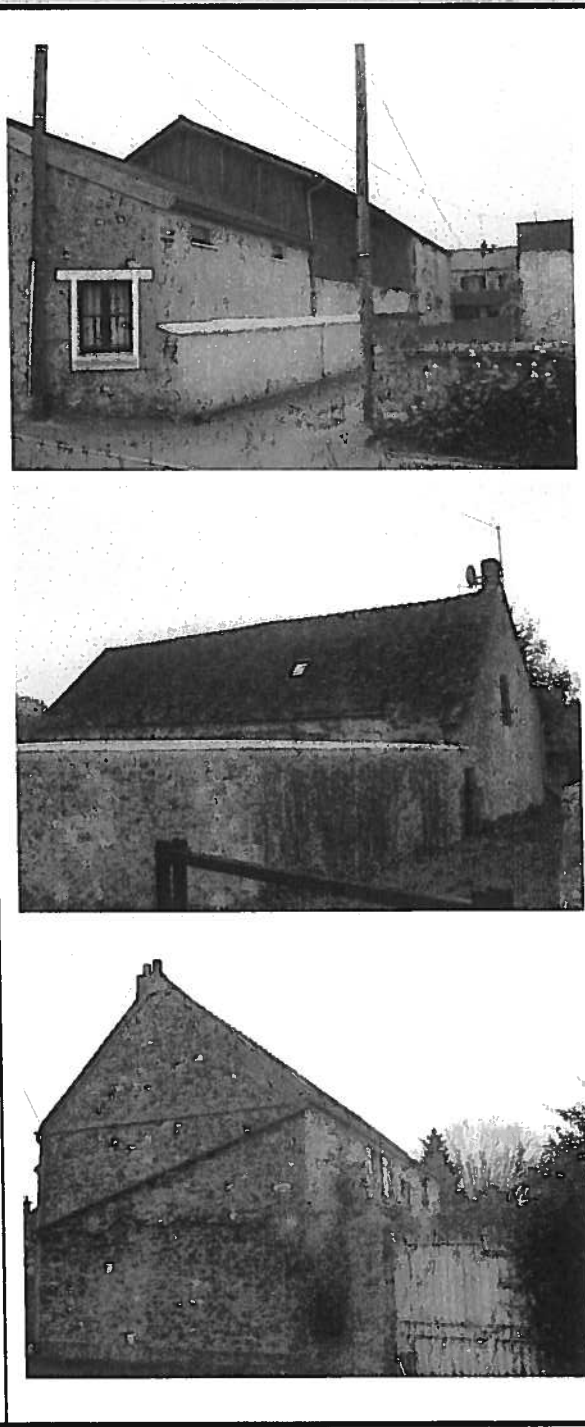
Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les séquences urbaines**

CH 22

NOM	<i>RUE DE VILLANCY</i>
CARACTERISTIQUES	Hameau agricole de la deuxième moitié du 19ème siècle en périphérie du bourg.
INTERET	Historique, culturel Usage : habitation Lieu typique de Neauphle-le-Château
DESCRIPTION	Les anciennes fermes conservées ont quelques caractéristiques identifiables: <ul style="list-style-type: none"><li>• Elles sont composées le plus souvent d'un seul niveau avec façade sur rue, mais quelques constructions en recul ont un second niveau.</li><li>• Les bâtiments sont implantés en grande majorité autour ou le long d'une cour raccordée directement à une voie mais quelques édifices en longueur sont alignés le long de la rue.</li><li>• Ce sont presque toujours des constructions très simples sans modénature particulière, en moellons parfois apparents ou recouverts d'un enduit maigre.</li></ul>
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir en l'état en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP.</li><li>- Préférer l'enduit aux pierres apparentes lorsque l'appareillage est de qualité médiocre.</li><li>- Eviter le ciment dans les enduits.</li><li>- L'enfouissement des réseaux permettrait d'améliorer la qualité de l'ensemble.</li></ul>





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

Espaces paysagers : les séquences urbaines

CH 23

NOM	<b>HAMEAU DE LA MICHOLLE</b>
CARACTERISTIQUES	Hameau agricole de la deuxième moitié du 19ème siècle en périphérie du bourg.
INTERET	Historique, culturel Usage : habitation Lieu typique de Neauphle-le-Château
DESCRIPTION	Les anciennes fermes conservées ont quelques caractéristiques identifiables: <ul style="list-style-type: none"><li>• Elles sont composées le plus souvent d'un seul niveau avec façade sur rue, mais quelques constructions en recul ont un second niveau.</li><li>• Les bâtiments sont implantés en grande majorité autour ou le long d'une cour raccordée directement à une voie mais quelques édifices en longueur sont alignés le long de la rue.</li><li>• Ce sont presque toujours des constructions très simples sans modénature particulière, en moellons parfois apparents ou recouverts d'un enduit maigre.</li></ul>
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir en l'état en appliquant les prescriptions de la ZPPAUP.</li><li>- Préférer l'enduit aux pierres apparentes lorsque l'appareillage est de qualité médiocre.</li><li>- Eviter le ciment dans les enduits.</li><li>- L'enfouissement des réseaux permettrait d'améliorer la qualité de l'ensemble.</li></ul>



Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les sentes**

**PRESCRIPTIONS SUR LES CLOTURES**

**CLOTURE EN DUR**

Préférer les matériaux nobles :

- murets de pierre
- bois autorisés
- grillage autorisé seulement accompagné de végétal (arbustes indigènes, plantes grimpantes,...)

(plastique interdit)



**CLOTURE VEGETALE**

- Utilisation de végétaux endémiques avec principe de haies vives et fleuries
- en cas d'utilisation de thujas, les considérer comme une clôture 'en dur' et prévoir un mur bahut de 50cm sur lequel repose une végétation fleurie.





Règlement : pièces écrites

Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123.1 7°

**Espaces paysagers : les murs de clôture**

NOM	<i>HAMEAU DE VILLANCY</i>
CARACTERISTIQUES	Murs de clôture anciens conservés dans leur état d'origine.
INTERET	Historique, culturel et paysager.
DESCRIPTION	Murs maçonnés, composés de petits moellons et de joints beurrés laissant quelques pierres saillantes visibles. Ces murs sont quelquefois surmontés d'une protection sous forme de petite toiture ou d'une chape. Les murs sont généralement dans un état de vétusté qui met en péril leur pérennité.
PRESCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Restaurer les murs selon des techniques traditionnelles.</li><li>- Eviter l'utilisation du ciment dans les joints qui fragilise la construction.</li></ul>

